



www.bas-rhin.fr

CONVENTION D'OBJECTIFS 2016-2018 RELAIS CULTUREL D'OBERNAI

Service gestionnaire du dossier : *Service du Développement Artistique*

I.	Objet de la convention	2
A.	Les critères d'éligibilité au label départemental « Relais Culturel »	2
B.	Les axes prioritaires de la convention d'objectifs	3
C.	La mise en place d'une communication spécifique au Département	3
II.	Engagement des différents signataires	4
A.	Engagement de l'Association	4
B.	Engagement de la Commune	4
C.	Engagement du Département	4
III.	Durée de la convention d'objectifs	4
IV.	Le suivi et l'évaluation de la convention d'objectifs	5
A.	Le suivi	5
i.	Les réunions du réseau départemental des Relais Culturels	5
ii.	Le comité de suivi par Relais Culturel.....	5
B.	Le bilan	5
i.	Le bilan annuel.....	5
ii.	L'évaluation de fin de convention d'objectifs	6
V.	Le financement du Relais Culturel d'Obernai	6
A.	Les modalités de financement du Relais Culturel par le Département ..	6
i.	La participation du Département.....	6
ii.	Les modalités de versement.....	6
B.	Les modalités de financement du Relais Culturel par la Commune	6
C.	Pièces justificatives	7
VI.	Utilisation des subventions	7
VII.	Modalités de résiliation de la convention d'objectifs	7
A.	Résiliation pour motif d'intérêt général	7
B.	Sanctions résolutoires	7
ANNEXES		9
Annexe 1.	Politique culturelle de la Commune	10
Annexe 2.	Projet artistique et culturel du Relais Culturel.....	19
Annexe 3.	Projet de budget du Relais Culturel	39
Annexe 4.	Indicateurs d'évaluation.....	40

CONVENTION D'OBJECTIFS

Pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018

ENTRE

L'association Espace Athic,

en tant que gestionnaire du Relais Culturel d'Obernai, inscrite au Registre du Tribunal d'Instance de Molsheim sous le volume XXIII – Folio n°21, dont le siège social est situé Rue Athic – 67210 Obernai, représentée par Monsieur Rémi JURION-LAPORTE, en tant que président en exercice,

ci-après désignée par les termes « l'Association »,

d'une part,

ET

La Ville d'Obernai,

dont le siège est situé Place du Marché, 67210 Obernai, représentée par Monsieur le Maire Bernard FISCHER,

ci-après désignée en les termes « la Commune »,

ET

Le Département du Bas-Rhin,

dont le siège est situé Place du Quartier Blanc, 67964 Strasbourg Cedex 9, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin,

ci-après désigné par les termes « le Département »,

d'autre part.

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 104 ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération du Conseil Général du 8 novembre 2005 relative au partenariat entre les Relais Culturels et le Conseil Général ;
- La délibération du Conseil Général du 21 juin 2011 relative aux modalités de partenariat avec les Relais Culturels ;
- La délibération de la Commission Permanente en date du 5 septembre 2016 approuvant la présente convention d'objectifs ;
- La délibération de la Ville d'Obernai du 19 septembre 2016.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La politique culturelle est une politique partagée entre les acteurs institutionnels. Conscient de la force de ses effets leviers dans le développement sociétal, l'attractivité des territoires et la préservation du lien social, le Département souhaite poursuivre son engagement aux côtés des collectivités locales pour l'accès de tous les Bas-Rhinois à la culture.

Les Relais Culturels constituent un élément essentiel dans la mise en œuvre de la politique culturelle départementale qui s'appuie sur cinq axes :

« Faire société » aujourd'hui par la culture : le Département souhaite s'appuyer sur des structures, tels que les Relais Culturels, qui favorisent par leur travail de médiation le développement du lien social entre les générations et les publics d'origine sociale ou de conditions de santé différentes.

De l'éducation à la citoyenneté : la culture participe au développement de soi à tous les âges et constitue un vecteur essentiel d'éducation, de développement de la personnalité, d'ouverture à la différence et de sensibilisation à la citoyenneté.

Un maillage territorial qui favorise l'accès des Bas-Rhinois à la culture : en raison de leur implantation géographique et de leur nature, les Relais Culturels représentent un maillon essentiel du développement culturel du territoire. Par les actions culturelles qu'ils développent, ils sensibilisent les habitants de leur territoire d'implantation à la culture.

Le soutien à la vie associative culturelle : le Département souhaite favoriser l'engagement des bénévoles sur l'ensemble du territoire et inventer avec les associations de nouveaux modes d'accompagnement.

L'enjeu de l'attractivité : les actions des Relais Culturels s'inscrivent dans les objectifs départementaux de proximité, d'efficacité et de transversalité en favorisant le développement culturel, social et économique de leur territoire.

Le label « Relais Culturel » permet d'encourager le développement d'actions qui répondent aux différents axes de la politique culturelle départementale. Il met en exergue le partenariat de longue date entre le Département, les Communes et/ou Intercommunalités d'implantation et les Relais Culturels. Ce partenariat s'appuie sur un engagement conjoint d'une durée de trois ans affirmé par la présente convention d'objectifs qui développe les priorités du Département et celles de la Commune et/ou de l'intercommunalité à travers les activités du Relais Culturel.

I. Objet de la convention

Cette convention précise les engagements des différents signataires dans le cadre du label « Relais Culturel » dont les critères sont les suivants :

A. Les critères d'éligibilité au label départemental « Relais Culturel »

- un équipement culturel fixe situé dans une commune hors de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- la présence minimum de deux équivalents temps plein affectés à l'établissement, dont l'un est directeur et responsable de la programmation ;
- la licence d'entrepreneur de spectacles qui est obligatoire pour l'organisation d'événements ;
- la présentation d'un minimum de 10 spectacles différents de type professionnel programmés sur une saison dont 4 de compagnies ou formations musicales bas-rhinoises ;

- un programme d'actions qui prend en compte les axes prioritaires de la convention d'objectifs ci-après.

B. Les axes prioritaires de la convention d'objectifs

- Proposer une programmation artistique de qualité et diversifiée :
 - la diversité esthétique des spectacles de la programmation (théâtre, musique classique, musiques actuelles, danse, arts du cirque, arts de rue) et le soutien aux propositions innovantes.
- Contribuer à l'animation et au développement d'une dynamique de projet de territoire :
 - un travail avec le Département dans le cadre d'une dynamique culturelle de territoire ;
 - un travail en collaboration avec les collectivités locales ou avec des partenaires éducatifs, culturels et associatifs ;
 - un soutien à la diffusion de compagnies ou de formations musicales bas-rhinoises par la programmation de leurs spectacles, notamment autour du dialecte et de la culture alsacienne ;
 - un encouragement à l'implication des habitants du territoire autour de projets participatifs.
- Accompagner et développer des actions et initiatives dans le domaine de la transmission artistique
 - la coordination des actions portées soit par des organismes publics ou privés œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la culture sur le territoire, soit par le Relais Culturel lui-même ;
 - la programmation d'au moins une résidence artistique (théâtre, musique, danse, art plastique, ...) par saison culturelle avec un artiste ou une compagnie prévoyant des actions culturelles avec les habitants du territoire ;
 - l'encouragement aux pratiques amateurs par l'accompagnement des projets et la programmation d'ateliers de pratiques artistiques.
- Proposer des actions spécifiques et prendre en compte dans la programmation les publics prioritaires du Département (jeunes, collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté sociale)

C. La mise en place d'une communication spécifique au Département

Dans le cadre de ses actions de communication, l'Association s'engage à informer du soutien du Département du Bas-Rhin dans ses rapports avec les médias et sur tous les documents de communication rédigés et diffusés par le Relais Culturel. Cette information pourra se matérialiser notamment par la présence du logo du Département du Bas-Rhin ou par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance. Le Département fournira un visuel à insérer sur une page du livret de présentation des activités du Relais Culturel. Le Département devra être informé des manifestations publiques organisées dans le cadre de la convention.

II. Engagement des différents signataires

A. Engagement de l'Association

Par la présente convention, l'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations politiques et dans le cadre de son projet culturel en annexe, un programme d'actions répondant aux critères et aux axes prioritaires du label « Relais Culturels » énoncés ci-dessus.

B. Engagement de la Commune

La Ville d'Obernai souhaite maintenir **un partenariat fort avec l'Espace ATHIC.**

Ainsi, la Ville d'Obernai s'engage à contribuer à la réalisation du programme d'actions du Relais Culturel à travers :

- **un soutien financier** ;
- **un soutien matériel et humain** à travers l'intervention de techniciens qualifiés du Pôle Logistique et Technique et la mise à disposition de locaux et équipements.

Pour chaque manifestation projetée, le Relais Culturel établira une demande spécifique en complétant la fiche « Demande d'organisation de manifestation » et en l'adressant à la Ville d'Obernai.

Par ailleurs, il est précisé que le présent dispositif impliquant la Ville d'Obernai n'emportera pas à son endroit des obligations nouvelles au-delà de ses engagements résultant de la nouvelle convention tripartite sur la période 2016-2018.

Enfin, la Ville d'Obernai favorisera les interactions entre les différents acteurs culturels du territoire en lien avec ses orientations en matière culturelle qui se trouvent en annexe 1.

C. Engagement du Département

Le Département s'engage à contribuer à la réalisation du programme d'actions du Relais Culturel à travers un soutien financier dans le cadre d'une convention financière annuelle en fonction des crédits inscrits lors du vote du budget, un soutien matériel et/ou humain.

Le Département accompagnera le Relais Culturel et les collectivités locales concernées :

- dans le cas d'évolutions institutionnelles qui pourraient avoir un impact sur la gouvernance de la structure ;
- dans le cas de projets portés par le Relais Culturel impliquant d'autres acteurs du territoire.

Le Département favorisera le rapprochement entre les diffuseurs culturels de la nouvelle grande région pour permettre une meilleure circulation des œuvres.

III. Durée de la convention d'objectifs

La convention est conclue pour une durée de trois années, à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention, ou d'un avenant prolongeant la présente convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue dans la partie IV.B. de la présente convention.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

IV. Le suivi et l'évaluation de la convention d'objectifs

A. Le suivi

i. Les réunions du réseau départemental des Relais Culturels

Le Département s'engage à animer le réseau départemental en réunissant une à deux fois par an les représentants des Relais Culturels. Ces réunions seront présidées par le Vice-Président de la Commission Enfance, Famille, Education.

Ces échanges viseront à améliorer la communication, la collaboration et la coordination des responsables de l'ensemble des Relais Culturels du Bas-Rhin, afin de faciliter la mise en place d'outils, la mutualisation, les débats, les forces de proposition ou encore l'accès à l'actualité des Relais Culturels.

ii. Le comité de suivi par Relais Culturel

Dans une perspective d'information réciproque et en vue d'échanger sur l'exécution de la présente convention d'objectifs, le Département organisera un comité de suivi une fois par an par Relais Culturel composé d'un représentant de chaque partie au contrat. Il sera présidé par un des élus du canton.

Il permet de mener des débats contradictoires et éventuellement de proposer des réajustements ou des orientations nécessaires. Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier de l'Association ainsi que de la situation de l'emploi. Il pourra en tant que de besoin, et sous réserve de l'accord de tous les partenaires, associer des personnalités extérieures.

Par ailleurs, le Département sera invité aux réunions du conseil d'administration de l'Association.

B. Le bilan

i. Le bilan annuel

Le bilan annuel s'appuie sur l'analyse du bilan d'activité de l'Association et des indicateurs de la grille d'évaluation en annexe (annexe 4), étant précisé que ceux-ci doivent rendre compte quantitativement et qualitativement des actions menées ainsi que de leur pertinence au regard des axes prioritaires du Département.

L'Association s'engage à transmettre ces documents au plus tard à la fin du mois d'octobre de l'année en cours. Ils seront présentés au comité de suivi annuel et à l'appréciation de la commission territoriale compétente du Département. Ces éléments permettront de déterminer le montant annuel de la subvention.

ii. L'évaluation de fin de convention d'objectifs

L'évaluation finale de la convention d'objectifs sera réalisée à partir de la compilation des éléments d'évaluation annuelle et d'un bilan synthétique des actions développées pendant la durée de la convention d'objectifs qui sera rédigé par le responsable du Relais Culturel.

Une réunion d'évaluation sera organisée avec le responsable du Relais Culturel, à l'initiative du Conseil Départemental et en présence d'élus (Maire ou Adjoint à la culture de la Commune, Conseillers Départementaux). Ce temps d'évaluation permettra de révéler et d'apprécier les effets tant qualitatifs que quantitatifs des actions menées par le Relais Culturel, ainsi que de mesurer leur pertinence au regard des axes prioritaires du Département.

V. Le financement du Relais Culturel d'Obernai

A. Les modalités de financement du Relais Culturel par le Département

i. La participation du Département

Pour l'année 2016, le montant a été déterminé au regard de l'évaluation de la convention d'objectifs précédente.

Pour les exercices 2017 à 2018, la participation départementale sera définie selon les éléments de bilan annuel du projet culturel et artistique (en annexe 2) et des indicateurs (en annexe 4) et après le vote du budget en fonction des crédits qui y seront inscrits sous réserve du respect par le Relais Culturel de ses obligations inscrites dans la présente convention.

ii. Les modalités de versement

Il sera procédé au versement de la subvention après la présentation des éléments de bilan de l'année précédente et la signature d'une convention financière annuelle entre le Département et l'Association.

B. Les modalités de financement du Relais Culturel par la Commune

La Commune s'engage à soutenir l'Association à hauteur de 350 000 € par an, dans le cadre d'une convention financière annuelle, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la Ville et sous réserve du respect par l'Espace ATHIC de l'ensemble de ses obligations inscrites dans la présente convention.

En effet, la Ville d'Obernai, comme l'ensemble des collectivités territoriales, subit une baisse importante des dotations de l'Etat, conjuguée à une hausse exponentielle des ponctions réalisées sur ses recettes en vue d'assurer une péréquation des ressources entre les collectivités au niveau national, cette situation entraînant de fortes contraintes budgétaires.

Dans ce contexte budgétaire extrêmement contraint, si la diminution des dotations de l'Etat et les ponctions croissantes exercées sur elle devaient se poursuivre, la Ville d'Obernai pourrait être amenée à revoir à la baisse la subvention annuelle versée à l'Espace ATHIC.

La subvention annuelle de la Ville d'Obernai au Relais Culturel « Espace ATHIC » sera versée à l'Association sur la base des modalités de liquidation fixées annuellement dans l'annexe financière prévue par le décret du 6 juin 2001 modifié relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, et selon les procédures comptables en vigueur.

C. Pièces justificatives

Le Relais Culturel s'engage à fournir dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice les documents suivants :

- un bilan financier des actions subventionnées attestant de la conformité de l'emploi des subventions départementales ;
- les budgets, les comptes annuels du Relais Culturel et le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous autres documents faisant connaître les résultats de son activité ;
- le rapport d'activité annuel de l'Association.

VI. Utilisation des subventions

L'Association s'engage à utiliser les subventions départementales ou communales conformément à leur objet et dans les conditions définies par la présente convention.

En cas d'utilisation des subventions départementales et communales à des fins autres que celles définies par la présente convention, le Département ou la Commune pourra remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. Dans ce cas, le Département ou la Commune aura également la faculté de ne pas prendre en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par le Relais Culturel.

De même, le Relais Culturel devra restituer les fonds non utilisés au Département ou à la Commune.

VII. Modalités de résiliation de la convention d'objectifs

A. Résiliation pour motif d'intérêt général

Pour la préservation de l'intérêt général, le Département et la Commune peuvent mettre fin de façon anticipée à la présente convention. Ils en informent l'Association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, la présente convention d'objectifs prendra fin à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

B. Sanctions résolutoires

En cas de non-respect, par l'une des parties, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la réception d'une lettre motivée, envoyée en recommandé avec accusé de réception.

En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde ou de redressement de l'Association bénéficiaire, le Département et la Commune auront la faculté de demander la résiliation de la présente convention conformément aux dispositions du Code de commerce (CF.Art.L.622-13 du Code de commerce).

En cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, la présente convention sera résiliée de plein droit sur simple demande du Département ou de la Commune à compter de la réception par le Relais Culturel de xx d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

La présente convention d'objectifs est établie en trois exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Fait à Strasbourg, le 5 septembre 2016

Pour le Département,
Le Président du Conseil
Départemental du Bas-Rhin,

Pour la Commune,
Le Maire d'Obernai,

Frédéric BIERRY

Bernard FISCHER

Pour l'Association,
Le président de l'Association Espace Athic

Rémi JURION-LAPORTE

ANNEXES

Annexe 1. Politique culturelle de la Commune



Nouveau contrat d'objectifs entre la Ville d'Obernai, le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Espace ATHIC

Le Conseil Départemental a créé un label « Relais Culturel » afin de favoriser **une pluralité de l'offre culturelle sur tout le territoire du Bas-Rhin**, aussi bien en termes de diffusion de spectacles que d'accueil en résidence d'artistes, de mise en place d'actions culturelles et d'ateliers de pratique artistiques.

10 structures implantées dans différents lieux du département ont ainsi obtenu ce label « Relais Culturel » en répondant à des critères d'éligibilité mais également à des critères d'orientation stratégique.

Les 10 Relais Culturels sont situés dans les communes de :

- **Obernai (L'Espace Athic)**
- **Bischwiller (La MAC)**
- **Erstein**
- **Haguenau**
- **Niederbronn-les-Bains (Le Moulin 9)**
- **Reichshoffen (La Castine)**
- **Saverne (Espace Rohan)**
- **Sélestat (Les Tanzmatten)**
- **Soultz-sous-Forêt (La Saline)**
- **Wissembourg (La Nef).**

Ces 10 Relais offrent une **riche programmation** de spectacles, de films, d'expositions tout au long de l'année, des artistes en résidence de création, des actions culturelles et **des ateliers de pratiques artistiques**, et participent ainsi au dynamisme de la vie culturelle locale.

Dans le Sud Bas-Rhin, 3 Relais Culturels s'inscrivent particulièrement dans cette dynamique :

- Les Tanzmatten de Sélestat,
- Le Relais Culturel d'Erstein,
- L'Espace ATHIC à Obernai.

Les Relais Culturels de Sélestat et d'Erstein sont gérés en régie directe.

L'Espace ATHIC, association de droit local créée en 1981, rayonne sur l'ensemble du territoire des terres de Sainte Odile mais également sur le Piémont des Vosges, de Sélestat à Molsheim, la Vallée de la Bruche et jusqu'au sud de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment dans le cadre de son Festival « Pisteurs d'Etoiles ».

OBERNAI, forte d'une population de 11 400 habitants et comptant près de 8 500 emplois, constitue le cœur d'un large bassin de vie qui s'étend sur les Terres de Sainte Odile.

2^{ème} ville touristique du Bas-Rhin et chef-lieu de canton, OBERNAI se caractérise par son dynamisme économique, par l'attractivité de son territoire et concentre une large offre d'équipements et de services de proximité.

OBERNAI regroupe 3 groupes scolaires, 2 collèges et 3 lycées.

Elle se caractérise également par un fort dynamisme associatif.

Tout au long de l'année, Obernai accueille de très nombreux spectacles et manifestations à caractère culturel et propose une offre culturelle riche et dense.

Le **Pôle Culturel d'Obernai** comprend **l'École Municipale de Musique, Danse et Dessin (EMMDD), la Médiathèque Municipale et le Relais Culturel Espace ATHIC.**

L'EMMDD, service municipal géré directement par la Ville d'Obernai, compte 27 enseignants artistiques. Plus de 500 élèves y sont inscrits chaque année. Les disciplines proposées sont nombreuses et variées et sont enseignées dans le respect du Schéma Départemental d'Enseignement Artistique.

La Médiathèque Municipale, service public à caractère administratif et culturel également géré directement par la Ville d'Obernai, compte 6 agents et un fonds constitué de :

- 45 000 livres avec 54 abonnements de presse ;
- 6 700 CD ;
- 3 700 DVD.

Elle comprend 3 sections : Jeunesse, Adultes et Multimédia.

La Médiathèque compte plus de 2 000 adhérents. Ce service municipal contribue également à la richesse de l'offre culturelle présente à Obernai et sur l'ensemble du territoire.

Le Relais Culturel Espace ATHIC, fort de ses 349 adhérents, contribue également, à travers ses actions, à la promotion culturelle d'Obernai, dans le cadre d'un partenariat privilégié avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

I LES ORIENTATIONS CULTURELLES DE LA VILLE D'OBERNAI

La culture constitue le creuset permettant à chacun d'enrichir ses connaissances, de partager ses passions et de s'ouvrir au monde au travers des multiples modes d'expression qui lui sont offerts : musique, littérature, peinture, spectacles, danses, chant et bien d'autres activités encore. La culture contribue ainsi à renforcer le lien social et intergénérationnel.

C'est sur ce socle d'universalité que la Ville d'Obernai a bâti **une politique culturelle ambitieuse** qui rayonne sur l'ensemble des Terres de Sainte-Odile et bien au-delà, dans le respect des orientations définies dans son domaine de compétences par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Grâce à la dynamique constante et soutenue de différents acteurs, dans le cadre d'une synergie entre les différents services publics à caractère culturel déployés et tous ses partenaires issus du milieu associatif mais également du secteur socio-éducatif, **la Ville d'Obernai contribue très fortement à un foisonnement de projets qui sont mis en œuvre dans une communauté d'intérêts et pour le bien-être de tous.**

Ce travail quotidien mobilise de nombreux intervenants qui mettent leur énergie au service de la Collectivité et permet de proposer **une offre d'animations et d'activités culturelles extrêmement éclectique** dirigée vers des publics diversifiés en facilitant leur accessibilité. Il nécessite également des efforts humains, logistiques et financiers substantiels de la Ville d'Obernai, pour maintenir un tel niveau quantitatif et surtout qualitatif qui excède très largement les standards d'une ville de 11 500 habitants.

Dans un contexte contraint croissant qui oblige la Ville d'Obernai à veiller aux grands équilibres structurels pour la satisfaction de tous ses concitoyens, **la Municipalité entend conserver une place prépondérante à la Culture, avec l'exigence d'une gestion rigoureuse.**

A cet égard, la Ville d'Obernai consacre en moyenne entre 10% et 15% de son budget global à l'action culturelle, ce qui représente en 2015 un engagement financier de plus de 2 millions d'euros hors charges indirectes et sans valorisation des interventions en régie.

La politique volontariste de la Ville d'Obernai en matière culturelle se traduit aujourd'hui par un paysage culturel varié qui s'articule autour de deux axes majeurs :

A. La Ville d'Obernai est garante de la diversité et de l'accès par le plus grand nombre à la Culture

En cela, la Ville d'Obernai répond à ses missions de service public qui sont largement prises en compte dans les choix de la Municipalité. Dans ce domaine, il convient de souligner le rôle primordial joué par la Médiathèque Municipale et par l'Ecole Municipale de Musique, Danse et Dessin, qui sont directement gérés par la Collectivité, et dont les actions ont pour but de satisfaire le plus grand nombre d'usagers.

B. La Ville d'Obernai favorise l'expression culturelle par la reconnaissance des porteurs de projets que sont les associations

Au premier plan figure le Relais Culturel « Espace ATHIC », qui décline ses activités autour du spectacle vivant en général et du Festival « Pisteurs d'Etoiles », mais sans négliger le cinéma « Adalric » érigé en salle « Art et Essai », ainsi que de multiples autres actions ponctuelles.

Et de nombreux autres partenaires (voir tableau « Les principaux acteurs de la vie culturelle d'Obernai ») intervenant dans :

- a. Le chant
- b. La musique classique, le jazz
- c. Le hip hop, les musiques actuelles, ...

La Ville d'Obernai consacre d'importants moyens matériels, financiers, logistiques et humains à l'action culturelle obernoise

Divers concours sont consentis aux acteurs de la vie culturelle obernoise pour soutenir étroitement leurs activités :

- L'intervention de techniciens qualifiés du Pôle Logistique et Technique et la mise à disposition de locaux et équipements (200 000 € annuels pour l'ensemble des associations).
- Le versement annuel de subventions de fonctionnement aux associations culturelles pour un montant de **669 000 € pour 2016** dont :
 - 350 000 € attribués au « Relais Culturel », soit 48% du budget du Relais,
 - 240 000 € au Centre Arthur Rimbaud,
 - 64 000 € au Comité des Fêtes,
 - 15 000 € aux autres associations.

La Ville d'Obernai s'investit en privilégiant :

- **L'Education**, avec
 - Sa Médiathèque
 - Son Ecole Municipale de Musique de Danse et de Dessin.
- **La diffusion de spectacles**, avec notamment :
 - Pisteurs d'Etoiles dans le domaine circassien,
 - Les opérettes de Vol'Ut,
 - Le Festival de musique classique,
 - La biennale de la mosaïque dans les métiers d'art,
 - Des spectacles variés pour tout public.

- **Les nombreuses manifestations culturelles** (voir tableau ci-joint).

II LA PLACE DU RELAIS CULTUREL « ESPACE ATHIC » DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE D'OBERNAI

A/ HISTORIQUE

L'Association Culturelle d'Obernai, association de droit local, a été **créée le 10 juin 1981** afin d'assurer les missions dévolues par la Ville d'Obernai en matière d'animation et de diffusion culturelle.

Les statuts, revus en 1993, précisent que l'objet de l'association est **d'assurer la gestion artistique et financière de l'équipement qui lui est confié par la Ville d'Obernai, et de mener des activités de diffusion et d'animation culturelles**, s'appuyant sur des techniques d'expression diversifiées : théâtre, musique, danse, ateliers,...

De 1981 à 1986, l'association ne dispose pas encore d'un lieu fixe. Une première convention en date du **16 novembre 1982** avait mis à sa disposition les locaux de l'immeuble « A l'Agneau d'Or » situé 99 rue du Général Gouraud, l'essentiel de ses activités étant cependant disséminé dans divers espaces de la Ville. La mission de l'association est axée autour de la diffusion de spectacles dans divers locaux de la Ville d'Obernai et la création d'ateliers de théâtre, de poterie, de photo, d'arts plastiques,...

Dans le cadre d'une seconde convention du **17 novembre 1986**, **la structure se voit confier un ensemble de locaux** comprenant une salle de spectacles, une salle de répétitions, des loges et des bureaux en recrutant simultanément ses premiers permanents, marquant ainsi l'avènement du **Relais Culturel ESPACE ATHIC** et le lancement simultané du **Cinéma ADALRIC**.

La première édition du **Festival du Cirque « Pisteurs d'Etoiles »** voit le jour en **1995** en connaissant un développement constant et progressif en faveur d'une véritable promotion des arts circassiens. Elle permet à l'Espace ATHIC de varier ses activités artistiques.

La mission de l'Espace ATHIC se diversifie : **théâtre, musique, danse, nouveau cirque, arts de la rue, création avec accueil d'artistes en résidence**.

L'Espace ATHIC est labellisé « Relais Culturel » par le Conseil Général du Bas-Rhin en 2006.

La salle de spectacles est rénovée en 2007 et dispose de 158 places.

En 2010, pour la 15^{ème} édition du Festival « Pisteurs d'Etoiles », l'Espace ATHIC fait l'acquisition d'un chapiteau d'une capacité de 420 places grâce au soutien de la Ville d'Obernai et de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile.

Outre la salle de spectacle et le chapiteau, le Relais accueille ponctuellement des spectacles dans d'autres lieux (salle des Fêtes d'Obernai, amphithéâtre du lycée agricole d'Obernai,....).

B/ LA DIFFUSION CULTURELLE ASSUREE PAR L'ESPACE ATHIC

Les activités de l'Espace ATHIC se déclinent en **trois pôles** :

• Le Pôle Spectacle vivant :

De septembre à mars, l'Espace ATHIC propose **une programmation de spectacles vivants**, théâtre, cirque, danse, musique, humour, chansons,....L'éclectisme des spectacles accueillis a pour but de satisfaire les différentes sensibilités des publics, en programmant du théâtre classique jusqu'aux formes les plus contemporaines du spectacle vivant. 20 spectacles et une vingtaine de représentations dont 3 scolaires sont ainsi organisés chaque année.

• Le Pôle « Pisteurs d'Etoiles » :

L'Espace ATHIC organise tous les ans au printemps **« Le Festival Pisteurs d'Etoiles »** dédié aux arts du cirque et de la rue, qui accueille des artistes venus de toute la France et de l'Etranger. Il dispose de son propre chapiteau qui augmente considérablement son potentiel d'accueil du public et de déploiement de ses actions.

L'Espace ATHIC a également signé en 2012 une convention de préfiguration en « Pôle National des Arts du Cirque ».

• **Le Pôle Cinéma - Le Cinéma Adalric :**

Avec une programmation grand public mais également de films classés « Art et Essai », **le Cinéma Adalric propose une programmation variée** pour tous publics. La salle a été équipée en 2012 de la technologie numérique, ce qui lui permet d'assurer une diffusion de qualité et de faire face à la concurrence des structures commerciales.

L'activité cinéma bénéficie d'un public fidèle et d'un investissement exemplaire de la part d'une quarantaine de bénévoles.

Les moyens humains de l'Espace ATHIC sont les suivants :

- 1 directeur de la structure ;
- 1 salarié qui assure le secrétariat, gère la billetterie, l'accueil du public et de professionnels, et la logistique cinéma ;
- 1 salarié chargé de la comptabilité et des ressources humaines.

En sus de ces 3 salariés permanents, l'Espace ATHIC a également recours ponctuellement à des intermittents.

De plus, **une quarantaine de bénévoles** œuvre tout au long de l'année pour assurer notamment le développement de l'activité cinéma.

C/ UN PARTENARIAT PRIVILEGIE AVEC LA VILLE D'OBERNAI

Conformément à ses statuts, l'Espace ATHIC est administré par un Conseil d'Administration, composée de membres de droit, de membres élus par l'Assemblée Générale et de membres associés.

Le Bureau de l'Espace ATHIC assure l'exécution des tâches définies par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration.

A ce jour, 8 délégués du Conseil Municipal siègent au sein du Conseil d'Administration de l'association Espace ATHIC.

Les relations partenariales entre la Ville d'Obernai et l'Association Culturelle d'Obernai ont d'abord été régies par une **convention du 30 août 2000** qui définissait, avec l'organisme-support investi des missions générales d'animation du Relais Culturel Espace ATHIC, l'organisation de ses activités, les modalités de mise à disposition des équipements qui lui sont confiés et enfin les conditions d'attribution de l'aide financière et logistique apportée par la Collectivité.

Depuis 2006, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a mis en place un dispositif tripartite de conventionnement avec les dix Relais Culturels répartis sur l'ensemble du Département, afin de rationaliser l'attribution des fonds publics tout en les soumettant à des critères pertinents destinés à inscrire leurs activités dans une logique globale, associant étroitement les communes d'implantation.

L'Espace ATHIC d'Obernai a été le premier Relais à adhérer à ce nouveau protocole, en entraînant dans son sillage les autres structures, ce qui lui a conféré un réel leadership. Des conventions d'objectifs tripartites associant le Conseil Départemental du Bas-Rhin, la Ville d'Obernai et l'Association ont été conclues à cette fin pour **les périodes 2006-2008, 2009-2011 puis 2012-2014.**

Le nouveau projet de contrat d'objectifs pour la période 2016-2018 constitue un **acte partenarial fort** confortant pour le futur l'activité et la spécificité du Relais Culturel conformément aux orientations prioritaires déterminées conjointement par le Département et la Commune.

D/ LES EXIGENCES DE LA VILLE D'OBERNAI A L'EGARD DE L'ESPACE ATHIC

1. En matière de programmation et de suivi de l'action du Relais

La programmation artistique doit être de qualité.

La Ville d'Obernai sera destinataire de la **programmation annuelle** proposée par l'Espace ATHIC chaque année au mois de **septembre**.

Des comptes-rendus d'activités trimestriels seront transmis à la Ville d'Obernai en **mars, juin, septembre et décembre** de chaque année.

Enfin, l'Espace ATHIC adressera à la Ville d'Obernai un **rapport d'activités annuel** en **décembre** de chaque année.

2. En matière de public visé

Les actions proposées par l'Espace ATHIC doivent **s'adresser à un large public et ont pour but de satisfaire le plus grand nombre d'utilisateurs** sur le territoire d'Obernai et des Terres de Sainte Odile, ainsi que sur le territoire du Piémont des Vosges, tout en intégrant également des actions plus spécifiques destinées à des publics prioritaires (jeunes, collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté sociale).

3. En matière de rayonnement sur l'ensemble du territoire

Les actions proposées par l'Espace ATHIC doivent contribuer à **un large rayonnement culturel, au-delà d'Obernai et des terres de Sainte Odile**.

Pour ce faire, **les actions menées par l'Espace ATHIC doivent s'inscrire dans une dynamique constante entretenue par tous les acteurs**, alliant en parfaite synergie les différents services publics à caractère culturel déployés par la Collectivité et tous ses partenaires issus du **milieu associatif** mais également du **secteur socio-éducatif**.

Le Centre Socioculturel Arthur Rimbaud, association forte de plus de 500 familles adhérentes et d'une équipe de 21 salariés et d'une quarantaine de bénévoles, a pour mission d'être un équipement à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population des Terres de Sainte Odile, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale.

L'Office de Tourisme d'Obernai, association dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et comptant 8 salariés, exerce les missions d'intérêt public local de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique sur l'ensemble de son territoire.

Un partenariat avec ces deux associations, soutenues depuis de nombreuses années par la Ville d'Obernai, qui leur verse notamment un concours financier au titre de dotations annuelles de fonctionnement, et avec lesquelles la Ville d'Obernai a également conclu un contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel, **devra être développé et renforcé par l'Espace ATHIC**.

4. En matière d'administration et de gestion de la structure

L'Espace ATHIC devra faire fonctionner ses instances (Bureau et Conseil d'Administration) de manière efficiente.

La Direction ainsi que l'équipe professionnelle, sous l'autorité du Président de l'Espace ATHIC, devront tout mettre en œuvre pour contribuer à **assurer une gestion optimale de la structure**, en particulier en matière de comptabilité et de gestion des ressources humaines.

L'implication des bénévoles est également indispensable au bon fonctionnement du Relais.

Un rapport trimestriel succinct portant sur l'activité, les balances financières et la gestion des ressources humaines sera transmis à la Ville d'Obernai sous forme de tableaux de bord.

De même, la Ville d'Obernai sera destinataire d'un bilan financier annuel ainsi que des budgets et comptes annuels de l'Espace ATHIC.

Les principales manifestations culturelles d'OBERNAI

Intitulés	Domaines	Périodes	Organisateurs
L'Heure du Conte	Animation littéraire	tous les mercredis (hors vacances scolaires)	Médiathèque Municipale
La Budig	Cabaret bilingue	Janvier	Comité des Fêtes
Concert annuel	Musique symphonique	Avril	Orchestre Philharmonique d'Obernai
Spectacle de danse des élèves de l'EMMDD	Chorégraphies de danse	Avril	Ecole Municipale de Musique, Danse et Dessin d'Obernai (EMMDD)
Le Big Bog	Big Bang de Jazz	Avril	Association Big Bog & Co
Le Festival International du Cirque « Pisteurs d'Etoiles »	Les arts circassiens	Mai	Relais Culturel d'Obernai « Espace Athic »
Les Violoncellades	Concert de violoncelles	Mai	Amicale de l'EMMDD
O Théâtre Les Jeunes	Théâtre musical	Mai	Association O Théâtre Les Jeunes
La Fête de la Musique	Concerts, spectacles de danse.....	Juin	EMMDD
Opérette	Opérette de Jacques OFFENBACH	Juin et Décembre	Vol'Ut
Festival d'orgue	Musique classique	durant l'été	Association des Amis de l'Orgue Merklin
Festival de Musique classique	Concerts de musique classique en différents lieux d'Obernai	Juillet et Août	Association Musique à Obernai
Les Estivales	Variétés, concerts hebdomadaires	Juillet et Août	Comité des Fêtes
Concert annuel	Ensemble vocal	Juin/juillet	Obernai Chante
Biennale de la Mosaïque	Exposition d'œuvres originales	Juillet et Août	Gérard BRAND
Journées du Patrimoine Juif	Présentation de la culture et du patrimoine, concert	Septembre	Communauté israélite
Journées du Patrimoine	Présentation du patrimoine obernois	Septembre	Association pour la Conservation du Patrimoine
Festival « Vos Oreilles ont la Parole » (VOOLP)	Festival de contes	Octobre	Médiathèque Municipale
L'Heure de Noël	Animation littéraire	Décembre	Médiathèque Municipale
Le Concert de Noël	Interprétation d'œuvres musicales par les élèves et les professeurs	Décembre	EMMDD



Les principaux acteurs de la vie culturelle d'OBERNAI

Activités	Noms	Contacts
Apprentissage de la musique, de la danse, du dessin...	Ecole Municipale de Musique, Danse et Dessin	<i>Directeur</i> Lionel HAAS 03.88.95.21.84
Prêt de Livres, CD, DVD Expositions, ateliers	Médiathèque Municipale	<i>Directrice</i> Pauline KLAER-REIST 03.88.95.18.20
Conservation et valorisation du patrimoine obernois	Service Municipal du Patrimoine et des Archives Historiques	<i>Responsable</i> Christine MULLER 03.88.95.22.59
Actions culturelles et sportives, socialisation, assistance	Centre Arthur Rimbaud	<i>Président</i> Roger MAUVILLY 03.88.95.01.24
Information, promotion de la Ville d'Obernai, organisation de manifestations	Office de Tourisme	<i>Président</i> Jacques BRETON 03.88.95.64.13
Concerts grand public, manifestations saisonnières	Comité des Fêtes	<i>Présidente</i> Isabelle OBRECHT 03.88.49.95.95
Partenaire de l'EMMDD (projets...)	Amicale de l'EMMDD	<i>Présidente</i> Anne RAMPAZZO 09.53.07.61.39
Spectacle vivant, Festival du Cirque, Cinéma	Association Culturelle d'Obernai (« Espace Athic »)	<i>Président</i> Michel SUHR <i>Directeur</i> Adan SANDOVAL 03.88.95.68.19
Concerts d'orgue	Association des Amis de l'Orgue Merklin	<i>Président</i> Daniel LOTZ 03.88.95.66.97
Chant	Obernai Chante	<i>Directrice</i> Francine MAHLER 03.88.95.97.02
Chant	Chorale des Jeunes	Marie-Antoinette RUDLOFF 03.88.95.50.90
Chant	Chorale Ste Cécile	Robert LIEGEY 03.88.95.40.93
Festival de musique classique	Musique à Obernai	Geneviève LAURENCEAU 06.07.21.80.42
Big Bang de Jazz	Association Big Bog & Co	<i>Président</i> Franck QUEVEDO 06.11.87.91.63
Musiques pour orchestres	Orchestre Philharmonique d'Obernai	<i>Président</i> Jean SCHWEBLIN 03.88.38.76.97
Répertoire d'Offenbach	Vol'Ut	<i>Président</i> Gilles TOUSSAINT 09.53.64.35.24
Créations d'œuvres d'art en mosaïque, verre, métal...	Atelier d'Art de Gérard BRAND	Gérard BRAND 03.88.95.58.16
Conserver, valoriser, et faire connaître le patrimoine obernois	Association pour la Conservation du Patrimoine	<i>Président</i> Jean-Louis REIBEL

		03.88.95.17.61
Peinture, opérations de jumelage avec Gengenbach	Art'Ist Obernai-Gengenbach	<i>Présidente</i> Heide ROUSSEL 03.88.95.26.17
Généalogie	Cercle Généalogique d'Alsace	<i>Président</i> Richard GEMEHL 03.88.95.02.73
Danse folklorique alsacienne	Les Obernois	<i>Président</i> André LEHE 03.88.95.40.37
Apprentissage de l'allemand aux enfants	Kinderlaterne	<i>Présidente</i> Nathalie LORENTZ 03.88.48.36.29
Conservation et Valorisation du Château de la Léonardsau et de la Collégiale de St Léonard	Les Amis de la Léonardsau et du Cercle St Léonard	<i>Président</i> Thierry BURKARD 06.18.45.47.96
Recherches historiques	Société d'Histoire et d'Archéologie de Dambach-Barr-Obernai	<i>Président</i> Jean-Michel RUDRAUF 03.88.95.62.13
Organisation de cours dans de nombreux domaines... découvertes...	Université Populaire sans Frontière (UPSF)	<i>Président</i> Didier MESNY 03.88.95.99.59
Promouvoir la création littéraire et artistique	Association MINUSCULE	<i>Président</i> Antonio WERLI 03.88.95.59.68
Promouvoir la culture et le patrimoine	Communauté israélite	<i>Président</i> Denis GEISSMANN 03.88.95.15.45

Annexe 2. Projet artistique et culturel du Relais Culturel

A. Présentation générale du Relais Culturel

Le relais culturel « Espace Athic » se trouve dans la ville d'Obernai.

La ville d'Obernai est le chef-lieu de son canton qui est composé de 25 communes (Andlau, Barr, Bernardswiller, Bernardvillé, Blienschwiller, Bourgheim, Dambach-la-Ville, Eichhoffen, Epfig, Gertwiller, Goxwiller, Heiligenstein, Le Hohwald, Itterswiller, Krautergersheim, Meistratzheim, Mittelbergheim, Niedernai, Nothalten, Reichsfeld, Saint-Pierre, Stotzheim, Valff, Zellwiller.)

Avec les communes de Niedernai, Meistratzheim, Krautergersheim, Bernardswiller et Innenheim, elle forme également la communauté des communes du pays de Sainte-Odile (CCPO).

L'Espace ATHIC, association de droit local créée en 1981, rayonne sur l'ensemble du territoire des terres de Sainte Odile mais également sur le Piémont des Vosges, de Sélestat à Molsheim, la Vallée de la Bruche et jusqu'au sud de l'Eurométropole de Strasbourg. Ce bassin de population est estimé à plus de 120 000 habitants.

L'Espace Athic mène une activité culturelle et artistique sur trois Pôles, à savoir un Pôle Saison Culturelle avec entre 15 et 25 spectacles pour entre 230 et 350 abonnées et 349 adhérents , avec une fréquentation de 85% dans sa salle de spectacles pour environs 5000 billets vendus par saison, un pôle cinéma dans la même salle, avec des projections toute l'année pour un peu plus de 20 000 entrées par an et un Pôle Cirque, avec un Festival d'une durée d'entre 4 et 8 jours pour entre 6 000 et 10 000 spectateurs en fonction de la météo. Ce Relais Culturel est le seul à mener trois pôles d'activité en Alsace.

Le Relais Culturel Espace ATHIC, contribue également, à travers ses actions, à la promotion culturelle d'Obernai, dans le cadre d'un partenariat privilégié avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Association créée le 10 juin 1981, elle se voit confier en 1986, un ensemble de locaux comprenant une salle de spectacles, une salle de répétitions, des loges et des bureaux.

En 2010, pour la 15ème édition du Festival « Pisteurs d'Etoiles », l'Espace ATHIC fait l'acquisition d'un chapiteau d'une capacité de 420 places.

Outre dans sa salle de spectacle et le chapiteau, le Relais accueille ponctuellement des spectacles dans d'autres lieux (salle des Fêtes d'Obernai, amphithéâtre du lycée agricole d'Obernai).

L'Espace Athic est la seule salle de diffusion sur un territoire assez large, dans un rayon de 17 à 25 km.

B. Conformité aux critères du label « Relais Culturel »

i. Les moyens techniques

- Une salle de spectacles et de cinéma de 158 places remplissant toutes les normes de sécurité.
- Un chapiteau d'une capacité d'accueil de 420 places
- Des locaux administratifs accueillant les salariés permanents.
- Du matériel technique professionnel permettant l'accueil de spectacles.
- Un soutien logistique et technique de la part de la Commune.

ii. Les moyens humains

1. Le personnel permanent

- 1 directeur
- 1 administratrice
- 1 secrétaire d'accueil

2. Le personnel en soutien

- 1 contractuel chargé de la direction technique de la Saison Culturelle.
- 1 contractuel chargé de la direction technique du Festival.
- 1 chargée de production contractuelle
- 1 chargée de la communication contractuelle.
- 1 société en charge de la programmation cinéma.
- Divers contractuels selon les besoins.
- Soutien logistique et technique de la Mairie d'Obernai, avec intervention ponctuelle de ses services.
- 30 bénévoles à l'année pour l'activité cinéma et les spectacles vivants.
- Environ 70 bénévoles pour la période du Festival (environ 3 semaines)

iii. La programmation

La programmation annuelle de spectacles professionnels toute activité comprise est d'entre 30 et 40 spectacles différents.

iv. La licence d'entrepreneur de spectacles

Les licences n+2-1059075 et n°3-1059076 ont été attribuées à M Michel SUHR, ancien Président de l'association Espace Athic. En raison du changement de Président, une demande est en cours à la DRAC pour une attribution de ces licences à M. Rémi JURION-LAPORTE.

v. La convention avec la commune

Ci-jointe en annexe, la convention de mise à disposition des locaux d'août 2000 et son avenant de 2006

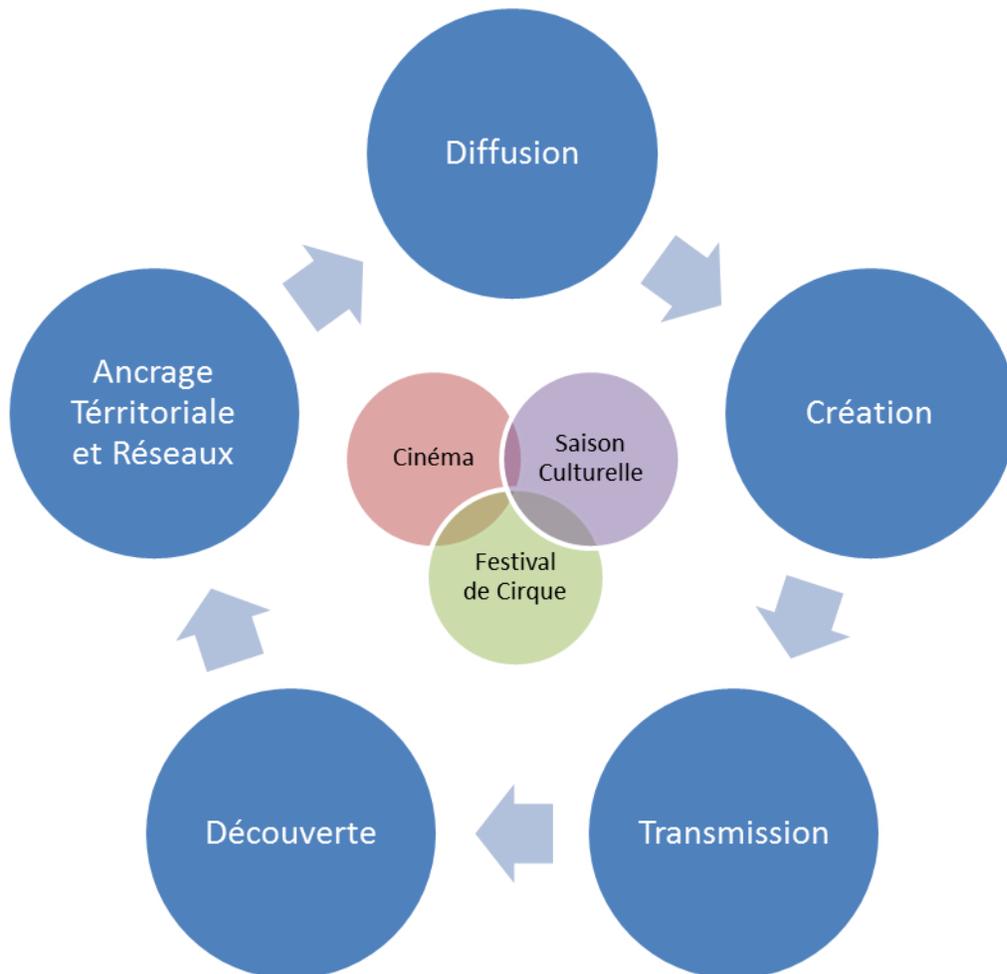
c. Perspectives d'évolution au cours des trois prochaines années

- La programmation de spectacles de cirque, dans la mesure où la technique le permettra, dans notre salle de spectacles.
- Une programmation de spectacles de danse, avec une sensibilisation préalable.
- Une affirmation de la programmation de théâtre de texte.
- L'exploration de nouveaux genres de programmation, notamment le théâtre de boulevard et les spectacles avec des nouvelles technologies.
- L'exploration des nouvelles tranches de programmation, par exemple celle du dimanche après-midi.
- En interne, l'Espace Athic vit une révolution quant à son mode de fonctionnement, de par la réduction du nombre de salariés permanents. D'abord il sera question, dans les trois prochaines années, de consolider une méthode de travail se basant sur l'intervention de contractuels du spectacle, de façon à assumer toutes les missions que notre Relais Culturel se doit de porter. La stabilisation de nos financements sera un des objectifs majeurs de cette période.
Pour ce faire, il sera question de l'introduction et le développement d'outils informatiques et autres TIC nous permettant de gagner en efficacité, tel un logiciel de gestion de la partie technique et de l'intervention des contractuels en particulier ; ainsi que d'un mode de management adapté.
- Le projet de construire un groupement d'employeurs, initiative proposée par le théâtre « Le Maillon » de Strasbourg, afin de pallier à la question des intervenants extérieurs, notamment en ce qui concerne la communication.
- La possible association en GIE, en association avec les principaux acteurs du cirque sur notre territoire (Les Migrateurs, Le Maillon, Graine de Cirque) pour, par exemple, construire de mini-chapiteaux multifonctionnels et légers. Ces outils pouvant accueillir de spectacles pluridisciplinaires (Théâtre, cirque, etc.).
- Le développement de projets européens (Rencontres européennes d'écoles de cirque de loisirs, charte européenne du bénévolat, etc.) ou la participation à des réseaux constitués (CircusNext, etc.)

d. Les axes du projet artistique et culturel (cf pages suivantes)

Projet Culturel de l'Espace Athic

Cinq Axes, trois pôles, un projet.



.....

Introduction

Le projet culturel et artistique de l'Espace Athic répond à la volonté de la Ville d'Obernai d'avoir sur son territoire une offre de spectacles variée et de qualité.

Cette offre se décline à travers trois pôles :

La saison culturelle et son offre pluridisciplinaire de spectacles vivants de qualité ainsi que le travail périphérique (propositions scolaires, résidences, coproduction, soutien de jeunes compagnies régionales, création de théâtre amateur, ouverture à de nouveaux publics)

Le cirque et son festival Pisteurs d'Etoiles, reconnu comme un évènement majeur de la discipline de par sa programmation et son accès au plus grand nombre (offre de spectacles de rue et ateliers gratuits) et de par les actions menées autour (avec les écoles, partenariat avec Graine de Cirque, les associations du territoire...)

Le cinéma, un lieu de proximité s'appuyant sur une politique d'ouverture et d'accès à tous autour d'une programmation tout public, tout en défendant le cinéma d'auteur et en proposant une programmation scolaire, divers événements et festivals.

Les actions qui sont menées par l'Espace Athic s'inscrivent dans la continuité des lignes définies par les différentes conventions d'objectifs (Ville d'Obernai, Drac Alsace, Conseil Départemental du Bas-Rhin) signées de part et d'autre, afin d'assurer à la fois la lisibilité de l'action dans son ensemble et une assise cohérente au sein du territoire.

L'Espace Athic s'inscrit résolument dans une démarche dont la ligne artistique est articulée autour d'un équilibre entre les œuvres du répertoire classique et celles des auteurs contemporains en ce qui concerne la saison.

Les priorités visent à maintenir le nombre d'actions pédagogiques et les partenariats qui s'y rattachent, et également d'attirer par ces propositions les habitants des terres de Ste Odile ainsi que ceux du Piémont de Vosges et environs, comme cela sera développé plus loin.

La structure est désormais identifiée pour ses orientations culturelles. Il n'apparaîtra pas de rupture dans le projet artistique et culturel, mais plutôt une dynamique d'affirmation des actions et d'approfondissement de certaines d'entre elles tout en œuvrant à un tissage d'un public décroissant :

Les actions de découverte/transmission seront systématiquement mises en œuvre dès que possible, notamment auprès du public scolaire ou de publics éloignés des offres culturelles.

L'Espace Athic va poursuivre et développer sa politique de soutien à la création (résidences, coproduction) et à la diffusion.

Dans le cadre de son projet, l'Espace Athic favorise l'initiative des pratiques artistiques et culturelles par sa présence active dans les réseaux professionnels (les Régionales, Alsace-Cinéma, Circus Next, etc...) et des partenariats privilégiés avec des acteurs culturels comme l'association « Les Migrateurs », « Ô Théâtre les Jeunes » entre autres.

Les axes du projet artistique et culturel

1. Diffusion :

- **Une saison culturelle**
*Avec une vingtaine de spectacles en moyenne, de septembre à mars.
Cette activité a un rayonnement sur les terres de Ste Odile ainsi que ceux du Piémont de Vosges.*
- **Un Festival de Nouveau Cirque « Pisteurs d’Etoiles »**
*Avec une quinzaine de spectacles sur une durée de 4 et 10 des jours selon les éditions, sous chapiteau et en extérieur, au début du mois de mai.
Cette activité a un rayonnement local, régional, international.*
- **Une programmation Cinéma**
*Avec 180 films en moyenne sur toute la saison, avec des Festivals et des programmations thématiques, diffusion d’œuvres d’auteur (documentaires, etc.).
Cette activité a un rayonnement sur le Pays de Ste Odile.*

La programmation de la saison artistique témoigne d'une exigence qualitative, et constitue depuis son origine la carte de visite de l'Espace Athic.

Elle comprend, à travers sa saison culturelle et son Festival de Cirque, des spectacles de qualité et professionnellement reconnus, relevant de nombreuses disciplines artistiques : théâtre, danse, musique, cirque, humour, chansons...

Ces disciplines sont abordées de manière interdisciplinaire, transdisciplinaire, multidisciplinaire.

Le cinéma Adalric, avec une programmation « Art et Essai », développe une politique de rencontres et de réflexion. Elle intègre notamment des dispositifs d'éducation à l'image (Ecole au cinéma, Collège au Cinéma et Lycéens au cinéma), le Festival du cinéma en langue allemande en Alsace « Augenblick », le Festival de Cinéma Turc, « La nuit du Frisson » et la projection de grands Ballets et Opéras du répertoire. Bien entendu, l'actualité cinématographique proprement dite fait partie du programme cinéma.

Ce volet cinéma s'accompagne d'une politique de fidélisation des publics avec la mise en place de formules d'abonnement, d'une politique tarifaire adaptée, d'un travail avec les autres associations...

Cette diversité des œuvres et d'approches génère une mise en regard de différentes formes, l'identification des contrastes ; elle favorise le développement de l'esprit critique, et la constitution de véritables parcours à travers les thématiques proposées. Les spectacles s'adressent à tous les publics (jeune public, adolescents, adultes, handicapés, etc.) et sont présentés à l'Espace Athic ou dans les chapiteaux installés lors du Festival de Cirque « Pisteurs d'Etoiles » et exceptionnellement dans d'autres lieux (Lycée Agricole, Place du Marché, Halle Grüber).

a) Favoriser la pluralité des esthétiques dans la programmation.

- Grâce à une saison culturelle pluridisciplinaire (théâtre, musiques, cirque, ...) lisible et cohérente, l'Espace Athic est perçu comme un espace artistique éclectique et ouvert, un espace de découverte, de pédagogie, de rencontre.
- Les spectacles présentés et créés sont des références artistiques en termes de répertoire, de qualité de mise en scène, d'interprétation, d'innovation et de recherche, de pertinence dans leur communication aux publics.

b) Enrichir les propositions culturelles envers la population

- Grâce à une politique de communication efficace, de tarification appropriée, la population a le plus large accès possible aux œuvres proposées.
- Le public d'âge scolaire bénéficie de conditions d'accueil et d'accompagnement aux spectacles les meilleures possibles : tarifs, transports, mise à disposition de dossiers pédagogiques, rencontres autour des spectacles avec les équipes artistiques.
- Certaines catégories de spectateurs (chômeurs, retraités, jeunes et familles des "quartiers", étudiants, etc.) bénéficient de conditions tarifaires et d'accueil particuliers.
- Dans un souci d'élargissement des publics, une recherche de solidarité, des manifestations artistiques seront imaginées et proposées à des groupes de personnes n'ayant pas par elles-mêmes la possibilité d'accéder aux lieux de spectacle (milieu hospitalier, carcéral, personnes âgées,).

- Favoriser la participation des membres bénévoles de l'association aux actions culturelles de l'Espace Athic par l'inclusion de ces derniers aux actions auprès des différents publics et non-publics ; par exemple leur participation aux animations scolaires
- Favoriser la participation des adhérents à la vie de l'association par exemple en les incitant à devenir membres du C.A, ou en ayant une personne du bureau désignée autour d'un pôle action culturelle.

Nouveaux Partenariats de diffusion à développer :

- **Espace K – Le Kafteur pour des spectacles d'humour.**
- **Des soirées à thème pour le cinéma.**

2. Transmission, une ouverture à l'art.

Une ouverture à l'Art

- **Une programmation scolaire sur les trois pôles.**
Couvrant un public d'écoles primaires, de collèges et lycées de notre territoire.
- **Des rencontres entre les publics et les artistes.**
A l'issue ou en amont de représentations seront proposées des rencontres qui prolongeront la bonne réception et l'analyse de ce qui aura été vu.
- **Des rencontres entre écoles de cirque.**
Pour faciliter les échanges de bonnes pratiques.
- **Des ateliers d'initiation.**
Afin de sensibiliser, par une introduction à la pratique, nos différents publics
- **La projection de grandes œuvres du cinéma.**
Une transmission du patrimoine cinématographie.
- **La projection des grands ballets et opéras au cinéma.**
Une sensibilisation aux arts classiques de la danse et de l'opéra.
- **Des débats après la projection des films.**
A l'issue de séances de cinéma seront proposées des rencontres qui prolongeront la bonne réception et l'analyse de ce qui aura été vu.
- **Des actions de sensibilisation en direction de personnes âgées.**
Des lectures, de impromptus portés par des artistes dans les établissements spécialisés.

Visant à créer les conditions pour une initiation à l'Art, la rencontre entre le public (abonnés, amateurs, scolaires) et les artistes accueillis en résidence durant la Saison et le Festival, a comme objectif la sensibilisation de ces publics à l'offre artistique et culturelle de l'établissement.

Transmettre des informations concernant le patrimoine culturel, donner une initiation à ce patrimoine, et ouvrir des espaces de projection vers un approfondissement que ce soit par la pratique ou par une plus grande fréquentation de ces activités, l'Espace Athic veille à développer ces actions sous diverses formes : répétitions publiques, ateliers, stages, rencontres avec un metteur en scène, un comédien.

Par ailleurs, l'Espace Athic s'adresse au public jeune et scolaire avec la programmation de spectacles et de films dont l'objectif vise la sensibilisation du

jeune public au spectacle vivant dans le cadre de l'éducation artistique. L'action culturelle s'appuie sur l'éducation artistique, la valorisation des pratiques amateurs et intègre une réflexion sur les publics, notamment les publics qui ne fréquentent pas ou peu les salles de spectacles et/ou de cinéma.

Développer la mixité des publics.

- L'ouverture à des publics de classe sociales différentes, issus de toutes les villes possibles de notre territoire de rayonnement par la mise en place d'une politique de relations publiques mieux ciblées sur notre territoire.
- Organisation de spectacles, concerts ou séances de cinéma hors de notre salle afin d'en faciliter l'accès aux habitants.
- Constitution d'un réseau de partenaires et de relais associatifs, éducatifs, socio-éducatifs, en charge de la prévention, d'aide à l'insertion, etc.

Nouveaux Partenariats de transmission à développer :

- **Projet de financement européen pour la pérennisation de rencontres des écoles européennes de cirque amateur, en collaboration avec Graine de Cirque.**

3. Découverte, une ouverture par l'art

Une ouverture par l'Art :

- **Une pratique du théâtre**

Par le biais d'une création de théâtre musical et en collaboration avec l'Ecole de musique, danse et dessin d'Obernai ; porté par l'association « Ô Théâtre les Jeunes » et à destination des jeunes, sur toute la saison.

- **Une sensibilisation aux Arts du Cirque**

Par le biais d'un atelier de pratique, en collaboration avec l'école Graine de Cirque, sur toute la saison et des stages ponctuels lors des vacances scolaires et par des ateliers de pratique ponctuels lors du Festival Pisteurs d'Etoiles destinés au tout public.

- **Une pratique des Arts du Cirque par le travail avec des écoles d'Obernai et environs.**

En collaboration avec l'inspection académique de Molsheim-Obernai.

- **Une pratique du bénévolat dans le Cinéma/Saison/Festival « Pisteurs d'Etoiles »**

Avec une approche et une offre pour les représentations et les séances pour ces bénévoles et leurs proches.

L'Espace Athic œuvre à la découverte, par la pratique, des valeurs culturelles que les disciplines artistiques peuvent transmettre aux participants. Ces pratiques ont pour **objectif** de développer des activités créatives, de croiser et de mettre en dialogue des expériences ainsi que d'ouvrir des espaces de critique, d'apprentissage et d'exercices de l'imaginaire. Initiées par des partenaires divers (compagnie en résidence, compagnie amateur, établissements scolaires...). Elles sont encadrées par des artistes et/ou des comédiens professionnels.

Il s'agit de créer les conditions propices à la construction de spectacles amateurs permettant au public cible de s'appropriier les codes de représentation et de construction de l'œuvre artistique, afin de lui donner les outils pour le développement d'un sens d'analyse et de critique des actes de notre société.

Pour les participants, ces acquis seront les outils d'une meilleure adaptation à leur environnement mais aussi d'adaptation à leur milieu et à leurs propres projets et besoins.

La démarche de découverte est de ce point de vue, un "processus de socialisation".

A ce titre, la présence de nombreux bénévoles dans les trois pôles d'activité cinéma/Saison/ Festival « Pisteurs d'Étoiles » participe à cette mission. Cette mise en œuvre par la pratique d'un soutien aux artistes et leurs processus créatifs leur permet de découvrir tant la construction des œuvres artistiques que leurs codes de fabrication. L'implication des bénévoles dans le fonctionnement et la programmation cinéma complète une découverte riche de rencontres humaines.

Encourager la pratique de disciplines artistiques.

Mettre en place et en valeur des actions et des propositions d'ateliers, de stages et toute autre forme de pratique afin que les publics ciblés (collèges, adolescents, public handicapé, etc.) puissent avoir accès à une pratique artistique.

Créer les conditions pour une « école du spectateur ».

Donner, par la pratique, les outils critiques permettant l'accès aux œuvres de l'esprit ; favoriser les échanges entre les spectateurs par des moments d'échange autour de spectacles ou de séances de cinéma.

Initier des membres bénévoles de l'association à des pratiques culturelles.

Favoriser et accompagner la participation et la prise en charge de certaines actions culturelles au sein de nos trois pôles d'activité, comme par exemple la gestion par des bénévoles de l'activité « Accueil des publics malvoyants et aveugles » lors du Festival de Cirque.

Nouveaux Partenariats de transmission à développer :

- **Projet de financement européen pour la mise en place d'un travail d'échanges de bonnes pratiques et de sensibilisation à l'art pour de bénévoles de différents Festivals européens.**

4. Soutien à la Création :

- **Coproductions, préachats, coréalizations de spectacles.**
Un soutien à la réalisation des budgets de production des compagnies.
- **Accueils de compagnies en processus de création dans la salle de spectacles.**
Un soutien au processus de création, destiné aux petites formes pouvant être accueillies dans notre salle de spectacles.
- **Résidences d'artistes sous chapiteau, ou en salle.**
Un soutien au processus de création, destiné aux moyennes et grandes formes pouvant être accueillies sous notre chapiteau.
- **Accompagnement des créations dans les circuits de diffusion.**
Un soutien à la vente et à la renommée de ces spectacles
- **Une programmation cinéma Art&Essai.**
Un soutien aux œuvres cinématographiques d'artistes créant de films à forte contenu esthétique.
- **Soutenir et accompagner des compagnies émergentes.**
Pour le développement et renouvellement du paysage artistique.

L'Espace Athic poursuit une politique de soutien à la création par l'accueil d'artistes ou de compagnies en résidence.

Dans ce cadre, un soutien technique (lieux de répétitions et/ou mise à disposition de techniciens), logistique (relations presse et diffuseurs) et financier (coproduction, préachats, coréalizations) sont apportés selon les projets.

Les résidences s'adressent à une équipe ou un artiste dont le projet à construire constitue un moment important de développement de l'itinéraire artistique.

Ces soutiens à la création peuvent concerner des genres artistiques divers : théâtre, danse, cirque, musique, chanson, jeune public... Mais aussi la programmation de films labélisés « Art&Essai », c'est-à-dire de film dits « films d'auteur ».

Soutenir le milieu artistique professionnel, ouvrir des horizons artistiques nouveaux

- Des résidences de création et de travail seront organisées par l'Espace Athic. Elles bénéficieront d'un véritable accompagnement, de moyens et

d'un cadre adapté, tout en s'ouvrant sur les l'ensemble du territoire obernois, les terres de Ste Odile ainsi que ceux du Piémont de Vosges ; elles concerneront majoritairement la création circassienne tout en essayant de développer des projets dans les autres disciplines.

- L'Espace Athic travaillera à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes artistes, à favoriser leur confrontation au monde artistique régional, national, international.
- L'Espace Athic travaillera à la rencontre de nouveaux talents, favorisant les rencontres entre les différentes disciplines artistiques, participant à la progression de la création artistique en Alsace, renforçant l'attractivité de la création régionale.

Accroître par mutualisation, nos capacités de soutien à la création.

Par des soutiens mutualisés avec différents lieux de spectacles ; permettre d'avoir non seulement des budgets plus importants, mais aussi des parcours de résidence dans les différents lieux participants.

Disposer de la possibilité d'intervention d'artistes professionnels sur notre territoire.

Bénéficier des résidences de création et de travail en intégrant dans le cahier de charges de l'accueil de ces artistes (quand cela est possible en respectant les temps de création et le stade de travail des artistes), de temps d'intervention auprès des publics cibles (collèges, personnes âgées, etc.).

Nouveaux partenariats à développer :

- **Festival « Jazz d'Or »**
- **Festival « Furies »- CNAC**
- **Compagnie conventionnée « Arsène », théâtre.**
- **Nouvelle création de la compagnie « Vladimir Spoutnik », musique.**

5. ANCRAGE TERRITORIAL ET RESEAUX

- **Développer un lien coopératif durable entre notre structure et son territoire d'implantation.**
Etablir des relations de confiance et à long terme avec les opérateurs de notre territoire.
- **Favoriser le travail de proximité proactif de l'Espace Athic vis-à-vis de la communauté.**
Prendre l'initiative de proposer des partenariats et des interventions dans les différents domaines de compétence qui nous concernent.
- **Favoriser les partenariats avec des organisations et des parties prenantes locales et à avoir un comportement citoyen vis-à-vis de la communauté**
Favoriser le vivre ensemble par une participation citoyenne autour des valeurs de faisant société (par exemple en défendant des valeurs communes avec d'autres opérateurs tels l'association Alsace Nature)
- **Développer notre présence au sein des réseaux locaux, nationaux, internationaux.**
S'inscrire et inscrire notre action dans différents types de réseaux (programmation, éducation, etc.) afin d'affirmer notre ancrage territorial.

L'Espace Athic est un des équipements culturels structurants du territoire d'Obernai et environs ; un maillon essentiel de la dynamique culturelle de ce territoire, et il contribue de manière significative à l'attractivité du territoire.

Sa situation en centre Alsace le conduit naturellement à nouer des partenariats et formuler des propositions culturelles sur ce territoire qui trouvent notamment leur traduction dans le cadre des tournées des Régionales ou d'accueils mutualisés avec Sélestat, l'Illiade, etc.

Il a vocation à orienter principalement son activité et ses propositions en direction de cet espace, de ses communes et de ses habitants pour ce qui concerne les pôles Saison Culturelle et Cinéma. A ce titre, l'Espace Athic est un des acteurs du projet culturel porté par la Ville d'Obernai. Il participe, collabore ou soutient :

- L'Espace Athic pourra mener des missions de diagnostic auprès d'autres lieux culturels (centres socioculturels, théâtres, etc.) sur les pratiques de sensibilisation artistique au sein du territoire.

- Le développement de la médiation culturelle et artistique en direction des publics jeunes, défavorisés (partenariat avec le Centre Socio-Culturel « Arthur Rimbaud » et l'Épicerie Solidaire d'Obernai) ou handicapés (actions en direction des publics aveugles en partenariat avec Electricité de Strasbourg)
- La pratique amateur, par le biais des résidences des jeunes apprentis de l'atelier théâtre ou des écoles de cirque.

Quant au Festival « Pisteurs d'Étoiles », son rayonnement international le définit comme le vecteur des collaborations avec d'autres pays, voir continents et bien entendu avec les acteurs locaux et régionaux tels ceux déjà mentionnés.

C'est ainsi que des nombreux festivals (Mirabilia, Trapezi, etc.) dans d'autres pays, que des réseaux financés par la Commission Européenne (Circus Next, Autopistes) font profiter à notre structure de financements substantiels et des partenariats artistiques de grande qualité, de coproduction et de co-programmation de spectacles.

L'attractivité de cette vitrine qu'est devenue notre Festival témoigne de la crédibilité de notre action et de son insertion dans les différents réseaux de diffusion, création, médiation, ainsi que de la participation de notre structure à l'attractivité de notre territoire.

L'ensemble de l'activité s'inscrit donc dans une dynamique de partenariats et de réseaux où l'Espace Athic associe sa programmation à des festivals et des structures importantes (La Grainerie de Toulouse, Central del Circ de Barcelone, etc.) tant à l'échelle régionale (Agence Culturelle d'Alsace) que nationale et internationale.

Développer les partenariats.

Identifier les possibles nouveaux partenaires, créer des nouveaux partenariats avec de nouveaux opérateurs, diversifier et approfondir les actions avec les partenaires déjà identifiés.

Accroître la visibilité de nos actions.

Faire circuler les informations concernant nos actions dans le cadre de ces réseaux de partenariat pour que notre action soit connue dans auprès de nouveaux partenaires, ou que les informations circulent autrement pour toucher les publics par différents canaux.

Echanges des pratiques.

Apprendre, partager les bonnes pratiques entre acteurs différents et travaillant dans d'autres domaines que le nôtre pour enrichir nos pratiques respectives.

LES PARTENAIRES DE L'ESPACE ATHIC

Collectivités Publiques et Institutions :

- La Ville d'Obernai
- Le Ministère de la Culture et de la Communication
- Le Conseil Départemental du Bas-Rhin
- La Région Alsace
- Le programme européen « Leader ».
- Le programme européen « FSE ».
- Le Département de la Moselle
- Moselle Arts Vivants
- LA SACD
- L'Agence Culturelle d'Alsace
- Le Centre National du Cinéma
- L'Agence pour le Développement Régional du Cinéma
- Educiné
- Lycéens au Cinéma
- Canal+
- Alsace Cinémas
- École et Cinéma...

Associations et établissements locaux :

- Centre Socio Culturel Arthur Rimbaud
- Lycée Agricole d'Obernai
- Lycée Professionnel Paul Emile Victor
- Office du Tourisme d'Obernai
- Amicale de l'École de Musique
- Université Populaire sans Frontières...
- COJEP

Partenaires Privés

- 'Electricité de Strasbourg
- Le Crédit Mutuel d'Obernai-Ottrott
- Espace H Obernai
- Coop Alsace-Leclerc
- Les Brasseries Kronenbourg
- La Pâtisserie Gross
- Botanic.

Presse et Médias :

- Télérama
- Top Music
- Dernières Nouvelles d'Alsace
- L'Alsace
- 20 Minutes
- France Bleu Alsace
- France 3 Alsace
- Radio Dreyeckland
- Poly Magazine

Festivals :

- Augenblick
- Festival de Cinéma Turc
- Festival de Cirque de Rio de Janeiro
- Festival de Cirque « Circa » Auch.
- Festival « El Grec », Barcelona
- Festival « Complètement Cirque », Montréal.

Festivals Suite :

- Festival « Trapezi », Reus.
- Festival « Cirko », Helsinki.
- Festival « Pistes de Lancement », Bruxelles

- Festival « Subtopia », Copenhague

Annexe 3. Projet de budget du Relais Culturel

**RELAIS CULTUREL D'OVERNAI
- PROJET DE BUDGET -
2016 - 2018**

CHARGES (€ HT)	2016	2017	2018
Frais de personnel	265 817 €	265 817 €	265 817 €
Achats de spectacles	159 259 €	159 259 €	159 259 €
Action culturelle	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Autres frais de fonctionnement et d'entretien	239 899 €	239 899 €	239 899 €
TOTAL DES CHARGES	667 975 €	667 975 €	667 975 €
Emplois des contributions volontaires en nature (bénévolat, mise à disposition, ...)	145 783 €	145 783 €	145 783 €
TOTAL GENERAL	813 758 €	813 758 €	813 758 €

PRODUITS (€ HT)	2016	2017	2018
Conseil Départemental 67	68 946 €	68 946 €	68 946 €
Conseil Régional	32 000 €	32 000 €	32 000 €
Ville d'Obernai	350 000 €	350 000 €	350 000 €
Communauté de Communes	- €	- €	- €
Etat (DRAC...)	53 000 €	53 000 €	53 000 €
Autres subventions	8 000 €	8 000 €	8 000 €
TOTAL SUBVENTIONS TTC	511 946 €	511 946 €	511 946 €
Recettes des spectacles	120 000 €	120 000 €	120 000 €
Partenaires privés	8 500 €	8 500 €	8 500 €
Autres recettes	27 529 €	27 529 €	27 529 €
TOTAL DES PRODUITS	156 029 €	156 029 €	156 029 €
Contributions volontaires en natures	145 783 €	145 783 €	145 783 €
TOTAL GENERAL	813 758 €	813 758 €	813 758 €

Annexe 4. Indicateurs d'évaluation

Relais Culturel d'Obernai	Saison xx/xx
Régime	
Capacité	
Nombre d'ETP	

Objectifs	Indicateurs
-----------	-------------

1. Programmation artistique de qualité et diversifiée			
	Nombre d'abonnés		
	Nombre de spectateurs	(précision : TP, JP, SC)	
Minimum 10 spectacles professionnels par saison	Nombre de spectacles		
Favoriser la diversité esthétique des spectacles de la programmation	Nombre de spectacles/représentations par esthétique (théâtre, danse, musique classique, musique contemporaine, musiques actuelles, arts du cirque, arts de rue, bilinguisme, propositions innovantes)	Nombre de spectacles (précision : TP, JP, SC)	Nombre de représentations (précision : TP, JP, SC)
Favoriser la pratique artistique au quotidien dans différentes thématiques	Intitulé, domaine, encadrement, compagnie bas-rhinoise, résidence, durée, public, nombre de participants, lieu, coûts par participant, partenaires	(Atelier n°1)	(Atelier n°2)

2. Responsabilité envers le territoire et les publics		
i. Prise en compte dans la programmation des projets locaux professionnels et amateurs		
Programmer au moins 4 spectacles de compagnies ou de formations musicales bas-rhinoises par saison, notamment autour du dialecte et de la culture alsacienne	Nombre de compagnies bas-rhinoises dans la programmation	
Encourager les pratiques amateurs en les accompagnant et en leur offrant un accès à la scène dans des conditions professionnelles	Liste des projets accompagnés, publics concernés, type d'accompagnement	
ii. Prise en compte des publics prioritaires		

Proposer au moins une action par saison pour chacun des différents publics	Par public : intitulé, durée, esthétique, encadrement, lieu, coût par participant, résidence, compagnie bas-rhinoise, partenaires, nombre de participants	
iii. Travail en faveur d'une dynamique de territoire		
Travailler en collaboration avec les collectivités locales ou avec des partenaires éducatifs, culturels et associatifs	Liste des partenaires et des actions	
Programmer au moins une résidence artistique par saison avec un artiste ou une compagnie proposant des actions culturelles	Nombre, durée de la résidence, esthétique et actions culturelles associées	
Encourager à l'implication des habitants du territoire autour de projets participatifs	Intitulé, durée, esthétique, encadrement, lieu, coût par participant, résidence, compagnie bas-rhinoise, partenaires, nombre de participants	
Accueillir des compagnies en résidence de création	Nombre, durée de la résidence et esthétique	
Proposer des actions de sensibilisation aux habitants du territoire (rencontre avec des artistes, visite de site, présentation de la saison culturelle, ...)	Actions, publics, lieux, durée	
Proposer des actions hors-les-murs	Lieux, publics, nombre de représentations et actions culturelles associées	
Autres actions en faveur d'une dynamique de territoire (actions dans des entreprises, formation d'enseignants, projets transgénérationnels, ...)	Actions, publics, lieux, durée	

3. Informations complémentaires	
Lien avec le Département concernant la dynamique de territoire	
Points forts du Relais Culturel	
Points de fragilité du Relais Culturel	
Les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du cahier des charges	
Evolutions (mutualisation, évolutions institutionnelles...)	